



Châtillon, 25 avril 2023

Convocation à l'assemblée communale

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes du 25.09.1980, art. 12, les citoyennes et citoyens actifs de Châtillon sont convoqués à la prochaine assemblée communale ordinaire qui aura lieu le :

lundi 8 mai 2023 à 20h00 à la salle communale.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 et approbation
(Il ne sera pas lu mais peut être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée)
2. Comptes 2022
 - 2.1. Comptes de résultats 2022
 - 2.2. Comptes des investissements 2022
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Rapport de la commission financière
 - 2.5. Approbation
3. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

